

Image not found or type unknown



est-on tenu de subir 3 mois de préavis lorsque cela ne fait pas en

Par **pauceto**, le **21/07/2009** à **11:51**

mon fils loue un appartement depuis le 04/07/2009, il se rends comte qu'il ne lui convient pas du tout surtout au niveau des transports en commun, inexistant les week-ends et jours fériées, où lui même en a l'utilité pour son travail.

Est-il tenu de devoir les 3 mois de préavis demander par l'agence, alors qu'il n'y a pas un mois qu'il s'y trouve?

Quel recours a t-il envers l'agence s'il ne les doit pas?

Merci de me répondre assez rapidement!!

Par **patinette**, le **21/07/2009** à **14:14**

bonjour,

le seul recours possible si il est muté pour son travail, le préavis tombe à 1 mois. Sinon c'est 3 mois.